

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2010 - AOUT 2011.

Approuvé le 8 novembre 2011

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Carlos DE TROCH	
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Hans WANDERSTEIN (SAT Justice)	
3° un procureur général	Claude MICHAUX	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Johan DELMULLE	
6° un procureur du Roi	Jan POELS	
7° un juge d'instruction	Viviane JOLIET	
8° trois bourgmestres	Guy JEANJOT Stefaan PLATTEAU	

	Freddy THIELEMANS	
9° le commissaire général de la police fédérale	Fernand KOEKELBERG	Paul VAN THIELEN : 24 mars 2011
10° un chef de corps de la police locale	Dirk VAN NUFFEL	Catherine DE BOLLE depuis début 2011
Secrétaires (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	
	Emmanuel HELPENS	1 ^{er} novembre 2010
	Jean-Marie OTTERMANS	1 ^{er} avril 2011
	Eddy BRANCKAUTE	

Au cours de cette période d'activités, Monsieur JEANJOT a transmis sa lettre de démission comme membre du Conseil Fédéral de police à partir du 1^{er} janvier 2011. Il n'a pas encore été remplacé.

Madame DE BOLLE remplace, depuis début de l'année 2011, Monsieur VAN NUFFEL au sein du Conseil Fédéral de Police, suite à sa nomination à la tête d'une autre zone de police.

En principe, les mandats de 4 membres du Conseil fédéral de police (3 membres de la Justice et 1 Chef de corps de la police locale) aurait déjà dû également être renouvelés courant novembre 2009. Ces remplacements demeurent ajournés en raison du fait que, suite à la chute du gouvernement en 2010, le gouvernement actuel n'est toujours pas remplacé par un nouveau gouvernement.

Monsieur KOEKELBERG ayant remis sa démission de sa fonction de Commissaire général a été remplacé par Monsieur Paul VAN THIELEN comme CG a.i. par décision ministérielle du 24 mars 2011.

Monsieur HELPENS ayant quitté le SAT pour le SPC a été remplacé par Monsieur OTTERMANS qui a pris sa pension en date du 1^{er} avril 2011 et qui a été remplacé par Monsieur Eddy BRANCKAUTE.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

a) Les missions légales du Conseil fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil fédéral de police s'est réuni les 7 septembre 2010, le 9 novembre 2010, le 1er février 2011, le 15 mars 2011, le 3 mai 2011, le 30 mai 2011 et le 5 juillet 2011.

Le Conseil a examiné:

- le projet d'AR relatif à la réorganisation de la police fédérale (qui n'a pas encore été soumis au Ministre de la Justice mais qui suite aux remarques doit être remanié)
- le projet de lettre adressé aux deux ministres (Intérieur et Justice) relatif à la problématique issue de l'arrêt SALDUZ et ses conséquences pour la police intégrée et la Justice.
- un projet de lettre reprenant tous les points d'achoppements constatés par les membres du Conseil Fédéral de police et ce, afin d'attirer l'attention à ce sujet des ministres actuels et surtout au formateur afin que ce dernier en donne connaissance au nouveau gouvernement.

En outre, le Conseil fédéral de police :

- a assisté à deux représentations relatives à l'état d'avancement du dossier « IPNS » (image du futur PNS 2012-2015);

- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil fédéral de police ;
- a reçu un feed-back de l'évolution du groupe de travail « vision d'avenir pour la police » ;
- a eu une présentation relative aux changements prévus notamment au sein de la DGS suite à l'AR relatif à l'organisation de la police fédérale.
- a reçu de l'information à propos de la nouvelle mission attribuée au CDP Fernand KOEKELBERG ;
- a répondu à un courrier du Comité P qui s'informait auprès du Conseil Fédéral de police quant à la méthode utilisée pour évaluer le plan national de sécurité.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- François ADAM – AIG ;
- Paul VANDENBERGHE – Directeur DG SP (gestion policière) ;
- Jean-Claude LEYS – 1^{er} Avocat général f.f.;
- Catherine DE BOLLE – Chef de corps ;
- Valère DE CLOET DGJ a.i..

Durant la période d'activités, le Conseil a invité les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Marie VAN BRANTEGHEM – DGS ;
- Monsieur Carlo MAES DGS/DSJ ;
- Monsieur Eric SNOECK- PJF Liège ;
- Madame Patricia SCHARFF- DGS ;
- Monsieur Olivier LIBOIS – DGA ;
- Madame Martine PATTIJN – CGOP/A;
- Monsieur Fernand KOEKELBERG.

Bruxelles le, 8 novembre 2011.

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE